

REFORME DES LOIS BIOETHIQUES

ORIGINES, FILIATIONS : ANNEE ZERO

VENDREDI 22 MARS 2019

SAF

SYNDICAT DES
AVOCATS DE FRANCE

Maison des avocats de Seine-Saint-Denis

11 rue de l'Indépendance à Bobigny (93000) (M° Pablo Picasso)

8 heures 30 : Accueil des participants

par la Présidente de la section SAF de BOBIGNY et par Monsieur le Bâtonnier

MATIN (9 H - 13 H) **DES GENES ET DES ACTES**

Introduction : contexte historique

Aurélié LEBEL

Avocate au Barreau de Lille, spécialiste en droit des personnes, de la famille et de leur patrimoine, présidence de la commission famille du SAF

Etat des lieux

Irène THERY

Sociologue spécialisée dans la sociologie du droit, de la famille et de la vie privée, directrice d'étude à l'EHESS

PMA et présomption de parenté **Contrepoint de droit comparé**

Laurence BRUNET

Chercheuse associée à l'Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne (université de Paris I)

Alice MEIER-BOURDEAU

Avocate au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation

Légaliser la GPA ? Pourquoi pas ?

Caroline MECARY

Avocate aux Barreaux de PARIS et du QUEBEC, AMCO PARIS

Les personnes trans dans tous leurs états

Clelia Richard

Avocate au Barreau de PARIS

Amélie MACHEZ

Avocate au Barreau de LILLE

APRES-MIDI (14 H - 17 H) **ACCES AUX ORIGINES ET FILIATION**

La place de l'enfant dans la procédure

Fadela HOUARI,

Avocate au Barreau de PARIS, Membre du conseil d'administration de l'IDFP

Repenser la filiation

Amélie DIONISI- PEYRUSSE

Maître de conférences en droit Privé, Université de ROUEN

Besoin d'origines : jusqu'où ?

Conseil National d'accès aux origines personnelles (CNAOP)

Et sinon, comment vont les enfants ?

Serge HEFEZ

Psychiatre et psychanaliste

Synthèse et clôture

Marc PICARD

Professeur à l'Université de NANTERRE



**REFORME DES LOIS BIOETHIQUES
ORIGINES, FILIATIONS : ANNEE ZERO
VENDREDI 22 MARS 2019**

Journée d'études, formation validée au titre de la formation continue

Nom :
Prénom :
Date de naissance : - - 19.....Lieu (code postal) :
Lieu de résidence :
Adresse professionnelle :
CP..... Ville.....
SIRET.....
Tél :
Mail
:

- Participera à la journée d'études du vendredi 22 mars 2019 à BOBIGNY (repas inclus dans le tarif)
- Elève avocat, étudiant : entrée libre dans la limite des places disponibles, inscription préalable auprès du SAF
 - Avocat adhérent SAF (60 Euros TTC)
 - Avocat non adhérent SAF et autres public (80 Euros TTC)
- Participera au déjeuner
- Règlera la somme totale de à l'ordre du SAF.

BULLETIN D'INSCRIPTION
à retourner avec votre règlement au
SAF 34 - rue Saint-Lazare 75009 PARIS
Tél. 01 42 82 01 26
saforg@orange.fr Lesaf.org

Attention, cette session de formation n'est pas prise en charge à titre individuel par le FIFPL.

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats
(Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991)
et aux critères de la décision du CNB n° 2011-004 du 25 novembre 2011
SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75

Durée de la formation : 7 heures

Pour valider la formation, il vous sera INDISPENSABLE d'émarger la feuille de présence le matin et l'après-midi.

Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Une facture et une attestation de présence vous seront remises à l'issue du colloque.

Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.